Image not found or type unknown

Rechute Accident de travail

Par **pignol**, le **04/07/2014** à **06:08**

bonjour, j'ai eu un AT en 2005 agression d'un patient agité,2009 opération et pose d'une prothèse en c6/c7 cervicale pour hernie. je travail dans la fonction public hospitalière AT reconnu j'ai un taux de 10% depuis 2010 qui vas être ou pas accordé définitivement en 2015, mon problème actuel est que j'ai toujours à ce jour des problèmes aux cervicales j'ai passer un scanner hier 03 juillet 2014 et c'est pas tip top (hernie c4/C5)d'où mes douleurs,sachant que je suis en arrêt depuis le 31 octobre 2012 CLM pour deux opération des épaules droite et gauche non reconnue en MP j'ai mis mon administration au tribunal administratif. donc ma question est ce que je peux demander rechute de mon AT de 2005 sachant que sur mon certificat de reprise il y a de mentionné consolidation avec séquelles. merci de votre réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés